

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

<b>L'an Deux Mil vingt trois</b> <b>Le 04 Décembre</b> Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>29 novembre 2023</b>
<b>PRESENTS:</b> Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DELACOTE Aurélie. PERTUIS Martine. DECLÉ Sébastien.
<b>ABSENTS :</b> CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
<b>PROCURATIONS:</b> FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette
<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : Effacement réseau Telecom au LD La Genèbre – 2<sup>ème</sup> tranche**

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications ORANGE, qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui vous est aujourd'hui présenté.

Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, je vous rappelle que les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SYNDICAT DEPARTEMENTAL et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Ainsi, le projet présenté à cet effet par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL prévoit les travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage) pour un **montant TTC de 41 348,45 €**.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

Il précise que le montant des travaux sera réglé par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL à l'entreprise. La collectivité devra rembourser ces sommes, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui nous sera adressé à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le dossier d'effacement BT La Genèbre – 2<sup>ème</sup> tranche,
- **INSCRIT** la dépense au budget principal,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20231204-2023-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2023

Affichage : 06/12/2023

HAUTEFORT le 05/12/2023

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS

